

Certification des tirages REMP / CS

LISTE DE PRIX 2019

Les tarifs se réfèrent au tirage de chaque titre inscrit (voir art. 5.3 «Unités certifiées» du «Règlement de la certification des tirages REMP/CS» actuel). La TVA de 7,7 % n'est pas incluse.

Prix pour tirages imprimés

Tirages: jusqu'au nombre maximum d'exemplaires	Typologie 1 000 – 4 000 ¹⁾	Autres
5 000 ex.	CHF 1 295.–	CHF 725.–
10 000 ex.	CHF 1 450.–	CHF 855.–
15 000 ex.	CHF 1 610.–	CHF 1 005.–
20 000 ex.	CHF 1 905.–	CHF 1 255.–
30 000 ex.	CHF 2 085.–	CHF 1 405.–
40 000 ex.	CHF 2 375.–	CHF 1 655.–
50 000 ex.	CHF 2 500.–	CHF 1 755.–
70 000 ex.	CHF 2 660.–	CHF 1 905.–
90 000 ex.	CHF 2 910.–	CHF 2 105.–
110 000 ex.	CHF 3 075.–	CHF 2 255.–
130 000 ex.	CHF 3 245.–	CHF 2 405.–
150 000 ex.	CHF 3 430.–	CHF 2 555.–
170 000 ex.	CHF 3 600.–	CHF 2 705.–
200 000 ex.	CHF 3 750.–	CHF 2 855.–
230 000 ex.	CHF 4 015.–	CHF 3 055.–
260 000 ex.	CHF 4 175.–	CHF 3 205.–
300 000 ex.	CHF 4 360.–	CHF 3 355.–
300 000 ex. et plus	CHF 4 755.–	CHF 3 710.–
Tirage augmenté ²⁾	CHF 565.–	
Certification simplifiée ³⁾		CHF 330.–

Prix pour répliques / non-répliques

Tirages: jusqu'au nombre maximum de répliques / non-répliques ⁴⁾	Typologie 1 000 – 4 000 ¹⁾	Autres
500 ex.	CHF 695.–	
1 000 ex.	CHF 925.–	
1 000 ex. et plus	CHF 1 165.–	

1) Typologies

Les typologies sont définies de manière détaillée à la page 4 du règlement.

Rabais:

- Les titres des typologies 1 000 à 4 000 diffusés par le biais de moyens de communication simples (sans ventes au numéro) et ceux affichant un intervalle de parution ≤ 12 bénéficient d'un rabais de CHF 70.– (max. CHF 140.–/titre).

2) Tirages augmentés

En plus du «tirage normal» (total du tirage vendu + éventuellement du tirage gratuit), les tous-ménages supplémentaires sont également certifiés.

3) Certification simplifiée

En collaboration avec les services ad hoc de la Poste, la REMP a mis en place une procédure de certification simplifiée des tirages. Celle-ci permet en particulier aux petites associations et aux organisations d'utilité publique (à l'exception des associations spécialisées/professionnelles) de procéder à un contrôle par une voie purement administrative.

4) Répliques / non-répliques

Le tirage des répliques/non-répliques et le tirage imprimé sont certifiés séparément. Les coûts supplémentaires que cela entraîne sont facturés selon le principe de causalité, au prix indiqué à la page précédente. Si le client déclare le tirage pour une réplique et pour une non-réplique, il se verra facturer **150 % du prix mentionné plus haut.**

Conditions

Les tarifs en vigueur pour la certification des tirages REMP/CS ne s'appliquent que si les informations sont remises ou présentées à la REMP ou aux sociétés d'audit de manière exhaustive, conformément au «Règlement de la certification des tirages REMP/CS» et à la «Liste des documents à préparer en vue de la certification des tirages» fournie préalablement par les sociétés d'audit, et pour autant que le client soutienne comme il se doit le travail de la REMP et celui des sociétés d'audit. Au cas où ces conditions ne seraient pas remplies et que, de ce fait, la vérification devait prendre plus longtemps que prévu, se prolonger au-delà d'une journée ou être répétée, **le temps supplémentaire (temps de déplacement compris) sera facturé par la REMP à l'éditeur au tarif de CHF 200.– l'heure, TVA en sus.**

Validité

La liste de prix 2019 est valable à partir de janvier 2019.